



BESLAY + AVOCATS

Droits des patients



Groupe d'étude des Tumeurs Endocrines

Julie VALLET – Avocate
Beslay + Avocats
julie.vallet@beslay.net

Les droits des patients



Dépenses de santé



Aide à la personne

LES PATIENTS



Discrimination



Assurance emprunteur



Travail

- 
- Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)
 - Les droits du patients face à la discrimination
 - Les droits du patient salarié
 - Les droits du patient quant à la souscription à une assurance
 - Les possibilités d'accompagnement du patient



Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)

Les droits du patients face à la discrimination

Les droits du patient salarié

Les droits du patient quant à la souscription à une assurance

Les possibilités d'accompagnement du patient

+ Patient et Affection Longue Durée (ALD) (1/5)

L'ALD, qu'est-ce que c'est? Il existe deux types d'ALD.

+ L'ALD EXONERANTE

CRITERES : affection dont la **gravité** et/ou le **caractère chronique** nécessitent:



(1) un **traitement prolongé** et



(2) une **thérapeutique particulièrement coûteuse**



Article L322-3 du
Code de la Sécurité
sociale

+ Patient et Affection Longue Durée (ALD) (2/5)

Les TNEs sont-elles des ALD exonérantes? Les trois types d'ALD exonérantes.

+ ALD 30

- › Liste **précise**
- › Les TNE ne figurent pas expressément sur cette liste
- › « **tumeur maligne** » figure sur la liste → TNE malignes



Article D322-1 du
Code de la Sécurité
sociale

+ ALD 31

- › une forme **grave** d'une maladie ou une forme évolutive d'une maladie grave,
- › impliquant un **traitement prolongé** d'une durée prévisible supérieure à **6 mois**,
- › et une thérapeutique particulièrement **coûteuse**
→ les TNE peuvent dans certains cas remplir ces conditions



Article R322-6 du
Code de la Sécurité
sociale

+ ALD 32

- › **plusieurs affections** caractérisées
- › entraînant un **état pathologique invalidant**
- › et nécessitant des **soins continus** d'une durée prévisible supérieure à **6 mois**.



Patient et Affection Longue Durée (ALD) (3/5)

L'ALD, qu'est-ce que c'est? Il existe deux types d'ALD

+ L'ALD EXONERANTE

CONSEQUENCE: Ticket modérateur supprimé.



PRECISIONS:

- › L'exonération du ticket modérateur est valable sur l'ensemble des **soins liés au traitement de cette affection**.
- › Peuvent rester à la charge du patient:
 - La participation forfaitaire de 1€ (consultations, actes, examens et analyses)
 - La franchise médicale sur les boîtes de médicaments
 - Les actes paramédicaux
 - Les transports
 - Le forfait hospitalier



Patient et Affection Longue Durée (ALD) (4/5)

L'ALD non exonérante

- + Nécessite une interruption de travail ou des soins d'une durée supérieure à 6 mois
- + N'ouvre pas droit à la suppression du ticket modérateur

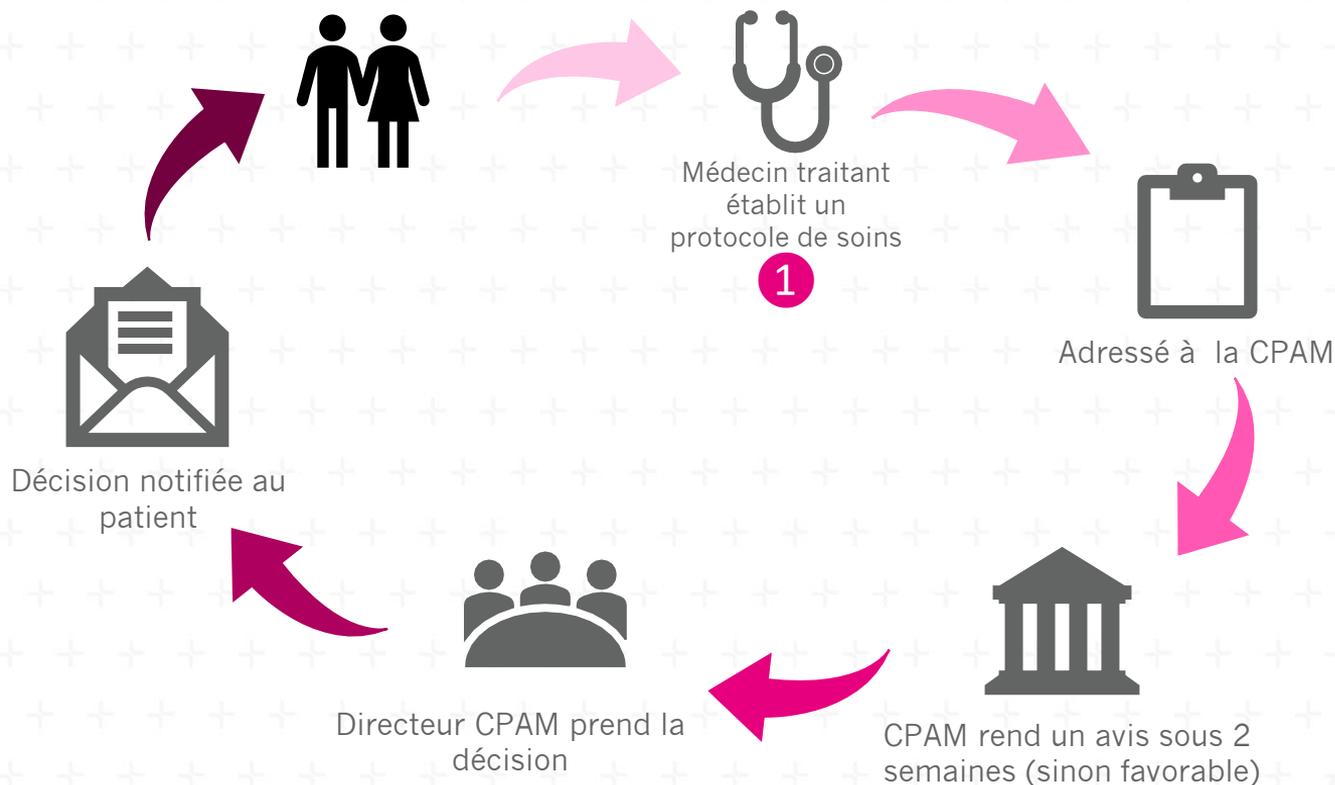


Article L324-1 du
Code de la Sécurité
sociale



Patient et Affection Longue Durée (ALD) (5/5)

Comment faire reconnaître sa pathologie en ALD?



Articles L324,
R324-2 et R324-1
Code de la sécurité
sociale

- 
- Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)
 - Les droits du patients face à la discrimination**
 - Les droits du patient salarié
 - Les droits du patient quant à la souscription à une assurance
 - Les possibilités d'accompagnement du patient

Les droits face à la discrimination (1/3)

Qu'est-ce qu'une discrimination?

- + Discrimination :
 - > **distinction** opérée entre les personnes
 - > sur le **fondement**, notamment, de leur **état de santé**.
- + Discrimination est **interdite par le Code pénal** 
 - lorsqu'elle consiste, notamment, à :
 - > **refuser la fourniture d'un bien ou d'un service,**
 - > **sanctionner ou licencier une personne.**
- + L'auteur d'une discrimination peut encourir 3 ans de prison et 45 000 € 



Articles 225-1 et
225-2 du Code
pénal

Les droits face à la discrimination (2/3)

Que faire si vous pensez être victime d'une discrimination?

- + S'adresser au Défenseur des droits
- + Porter plainte (délai de 6 ans après les faits) – s'adresser au commissariat/gendarmerie



Les droits face à la discrimination (3/3)

N'est pas considérée comme une discrimination punie par le code pénal

+ Il existe des exceptions expressément prévues par le Code pénal.

→ N'est **pas punie** par le code pénal:

- › La **discrimination fondée sur un état de santé** pour des **opérations** ayant pour objet la **prévention** et la **couverture** du **risque décès, invalidité, incapacité de travail...** (assurance emprunteur) ;
- › La **discrimination fondée sur un état de santé**, lorsqu'elle consiste en un **licenciement** fondé sur **l'inaptitude médicalement constatée**.



Article 225-3 Code pénal

- 
- Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)
 - Les droits du patients face à la discrimination
 - **Les droits du patient salarié**
 - Les droits du patient quant à la souscription à une assurance
 - Les possibilités d'accompagnement du patient

Les droits du patient salarié (1/9)

Contexte

- + Exception à l'interdiction pénale de discrimination ;
- + Mais prise de conscience des entreprises du bien être/santé des salariés ;
- + Conscience des enjeux de santé liés aux différentes formes de cancer ;
- + Mise en place de mesures pour accompagner le salarié dans la maladie.

Les droits du patient salarié (2/9)

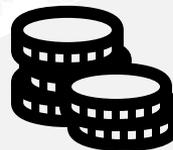
Quels droits pour le salarié malade ?



L'aménagement du travail
– le télétravail



S'absenter du travail pour cause
de maladie/traitement, c'est
possible?



Les sources de revenus
pour le salarié malade ?



La reprise du travail à temps partiel
– le mi-temps thérapeutique



Le salarié malade peut-il être
licencié ?

Les droits du patient salarié (3/9)

S'absenter du travail pour cause de maladie/traitement, est-ce possible?

- + Principe: la maladie du salarié n'emporte pas automatiquement la rupture de son contrat de travail
- + Le salarié bénéficie d'autorisation d'absence pour les traitements médicaux nécessaires quand:
 - > Il souffre d'une ALD 30
 - > Lors qu'il souffre d'une affection:
 - grave caractérisée
 - qui nécessite un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement couteuse (exemple: chimiothérapie)



Article L.1226-5 du
code du travail

Les droits du patient salarié (4/9)

S'absenter du travail pour cause de maladie/traitement, est-ce possible?

- + Hors les cas précédent, le salarié **doit justifier son absence** par un certificat médical :
 - Le salarié doit **envoyer un certificat médical établi par son médecin** de traitant ;
 - Dans un **délai « raisonnable »**, si aucun délai n'est prévu par la Convention collective ;
 - **Risque de licenciement** en cas **d'absence d'envoi**.

Les droits du patient salarié (5/9)

Les sources de revenus pour le salarié malade ?

+ Un salarié absent pour maladie peut ne plus toucher son salaire normal mais peut bénéficier:

- 1 D'une indemnité payée par l'employeur si:
 - > Il justifie d'au moins une année d'ancienneté
 - > Il justifie de cette incapacité à travailler dans les 48h,
 - > Il est pris en charge par la sécurité sociale,
 - > Il est soigné sur le territoire français,
 - > Ne s'applique pas aux salariés travaillant à domicile, saisonniers, intermittents, et salariés temporaires.



Article L. 1226-1 du
Code du travail

- 2 D'une allocation journalière par les caisses d'assurances maladie
 - Si incapacité physique constatée par le médecin traitant empêchant le salarié de continuer ou de reprendre le travail



Article L. 321-1 du
Code de la sécurité
sociale

+ Si l'employeur continue de verser normalement le salaire à l'employé: subrogé de droit et perçoit les indemnités journalières

Les droits du patient salarié (6/9)

Le salarié malade peut-il être licencié ?

- + L'employeur ne peut pas fonder le licenciement sur l'état de santé du salarié
- + Le salarié peut tout de même être licencié pendant sa maladie pour d'autres motifs:
 - › Licenciement économique
 - › Le médecin du travail peut déclarer le salarié dans l'incapacité d'assumer ses tâches
 - › Absence prolongés/absences répétées perturbant le fonctionnement de l'entreprise
- + L'employeur ne peut pas s'enquérir directement de l'état de santé du salarié mais doit saisir le médecin du travail



Article L. 1132-1 du
Code du travail



Article R.4324-34
du Code du travail

Les droits du patient salarié (7/9)

La reprise du travail à temps partiel – le mi-temps thérapeutique

- + **S'impose** à l'employeur si le **médecin** considère que c'est une condition d'aptitude du salarié à travailler
- + Correspond à un **horaire à temps partiel** et/ou à une **charge de travail allégée**
- + Modalités de mise en place du mi-temps thérapeutique:
 - > une **attestation médicale** transmise par le salarié à la CPAM
 - > La **CPAM autorise ou non le mi-temps** thérapeutique
 - > Le salarié se tourne vers l'employeur pour organiser une **visite de reprise** (visite de pré-reprise s'il est arrêté depuis plus de 3 mois)
- + Le salarié continue à **percevoir tout ou partie de ses indemnités** journalières pour une durée **maximale de 4 ans**



Article R323-3 du
Code de la sécurité
sociale

Les droits du patient salarié (8/9)

L'aménagement du travail – le télétravail

- + Peut être mis en place dans le cadre **d'un accord collectif ou d'une charte**
- + **Le poste** doit permettre au salarié de bénéficier du télétravail
- + **L'employeur** qui **refuse** d'accorder le télétravail doit **motiver** sa décision
- + Le salarié en télétravail bénéficie des **mêmes droits** que le salarié en entreprise (formation, avantages sociaux...)
- + Le salarié est ensuite **prioritaire** pour occuper/**reprendre un poste** sans télétravail



Articles L1222-9 à
1222-11 du code du
travail

+ Les droits du patient salarié (9/9)

Conseils

- + Anticiper
- + Discuter des solutions avec son employeur

- 
- Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)
 - Les droits du patients face à la discrimination
 - Les droits du patient salarié
 - Les droits du patient quant à la souscription à une assurance**
 - Les possibilités d'accompagnement du patient



Les droits du patient qui souscrit une assurance (1/8)

L'assurance accompagnant un contrat d'emprunt



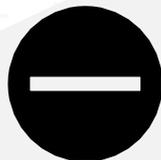
Quelles sont les alternatives à l'assurance?



L'assurance est-elle obligatoire?



Le patient peut-il choisir son assurance?



L'assureur peut-il refuser d'assurer le patient?



Quelles sont les obligations du patient face au questionnaire de santé de l'assurance?

+ Les droits du patient qui souscrit une assurance (2/8)

L'assurance est-elle obligatoire?

- + L'assurance emprunteur (crédit conso ou crédit immobilier) n'est pas obligatoire mais en pratique, elle est presque systématiquement exigée par les banques
- + Pour garantir le défaut de paiement du prêt en cas d'invalidité ou de décès de l'emprunteur

Les droits du patient qui souscrit une assurance (3/8)

Le patient peut-il choisir son assurance?

- + L'assurance emprunteur n'est pas un produit standard: **tous les assureurs n'ont pas la même approche du risque aggravé de santé** ;
- + Il est dans **l'intérêt du patient** de se renseigner auprès de **plusieurs assurances** pour obtenir les meilleures conditions et au meilleur prix (courtier) ;
- + La **banque** sera **obligée** d'accepter le contrat d'assurance (ou « délégation d'assurance ») conclue avec un assureur extérieur à la banque dès lors que la délégation présente des **garanties équivalentes** ;
- + Ni la banque, ni la compagnie d'assurance ne peut facturer des « frais de délégation » ou « frais d'analyse du contrat ».

Les droits du patient qui souscrit une assurance (4/8)

Quelles sont les obligations du patient face au questionnaire de santé de l'assurance?

- + Pour les crédits consommation, le **questionnaire santé** n'est **pas obligatoire** si:
 - > **Moins de 50 ans**
 - > Durée du crédit **ne dépasse pas 4 ans**
 - > Montant **cumulé** des crédits conso **ne dépasse pas 17 000 €**
 - > Pour un crédit conso de plus de 17 000€ : signature d'une déclaration de non cumul de prêts.

- + Pour les **crédits immobiliers** : **questionnaire obligatoire**.

Les droits du patient qui souscrit une assurance (5/8)

Quelles obligations du patient face au questionnaire de santé de l'assurance?

- + Il existe **deux types** de questionnaires :
 - › **Simplifié**: maximum 15 questions simples
 - › **Détaillé** par pathologie : lorsque l'état de santé du patient ne lui permet pas d'être assuré dans le cadre d'un contrat d'assurance collective existant (cf 3 niveaux d'examen de la demande d'assurance)
- + C'est au **patient** de remplir le questionnaire de santé
 - › **Questionnaire détaillé** → le médecin en charge des soins du patient **peut l'aider à remplir le questionnaire** plus technique, **mais** le questionnaire est remis au patient et c'est à lui de l'envoyer au médecin conseil de la compagnie d'assurance.
- + Les questions relatives à une ALD : remonte sur 15 ans maximum;
- + Les questions relatives aux traitements/arrêts de travail : durée de 21 jours maximum sur les 10 dernières années.

Les droits du patient qui souscrit une assurance (6/8)

Quelles sont les obligations du patient face au questionnaire de santé de l'assurance?

- + **Conséquence de ne pas déclarer un état de santé particulier?**
 - Le **contrat d'assurance est nul** en cas de fausse déclaration intentionnelle;
 - L'assurance étant une condition d'octroi du prêt, le **prêt peut lui aussi être annulé** par la banque

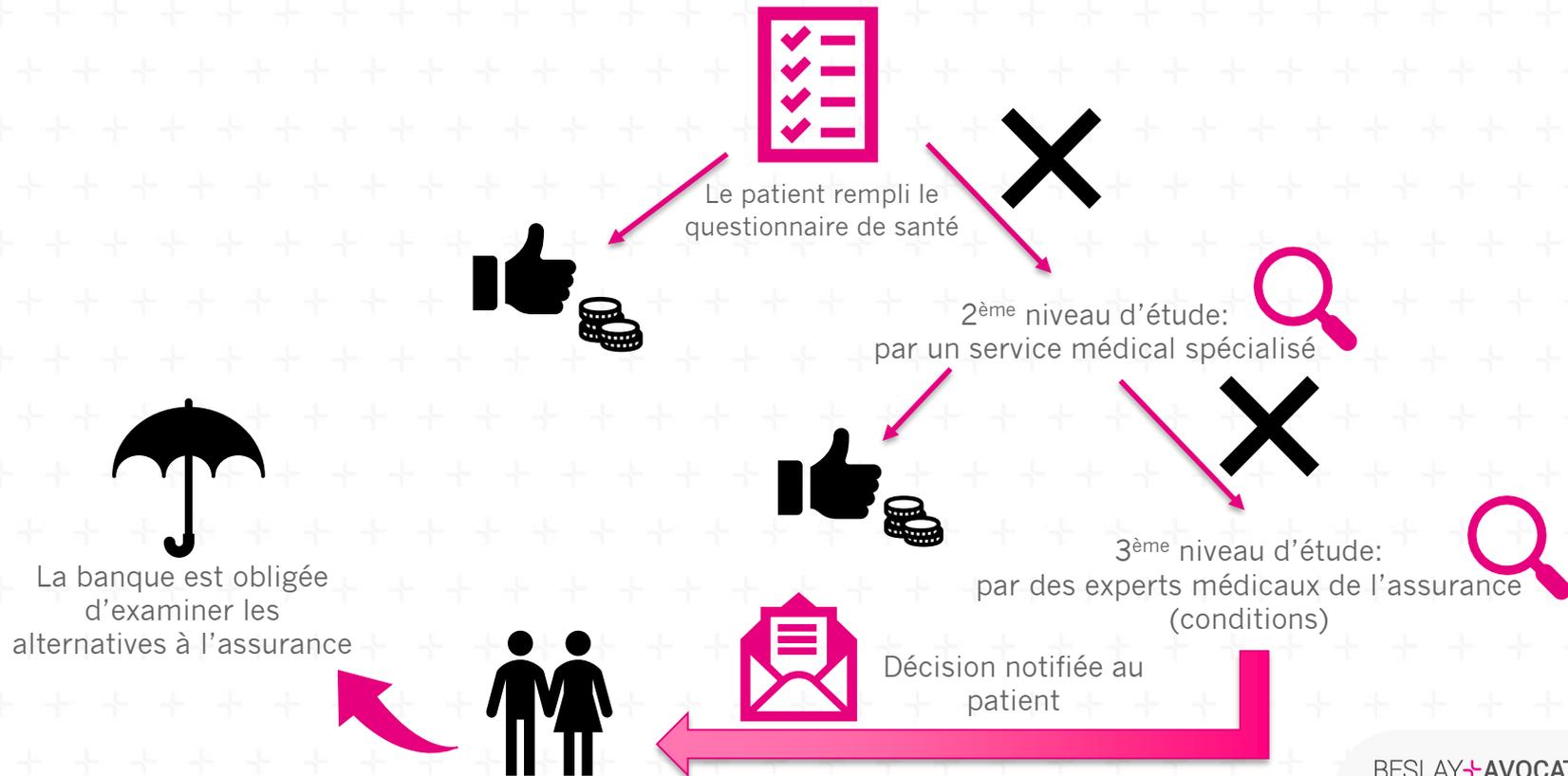


Article L113-8 Code
des assurances

- + Le droit à l'oubli?
 - Il est possible de ne pas déclarer un ancien cancer lorsqu'il a été diagnostiqué :
 - › Avant 18 ans, protocole terminé depuis 5 ans sans rechute
 - › Après 18 ans, protocole terminé depuis 10 ans sans rechute

Les droits du patient qui souscrit une assurance (7/8)

L'assureur peut-il refuser d'assurer le patient?



+ Les droits du patient qui souscrit une assurance (8/8)

Quelles sont les alternatives à l'assurance?

- + La banque *s'engage à rechercher* avec le patient des garanties alternatives à l'assurance emprunteur:
 - › Cautions
 - › Hypothèques
 - › Nantissement de portefeuille de valeur immobilière
- + La garantie alternative **doit offrir la même sécurité** que l'assurance pour la banque et pour le patient
 - › **Valeur** suffisante
 - › Peut être **mise en jeu aussi facilement**
- + La banque **apprécie** la valeur de cette garantie alternative
 - choisit si oui ou non elle accepte cette garantie alternative

- 
- Les droits du patient quant à la qualification d'affection longue durée (ALD)
 - Les droits du patients face à la discrimination
 - Les droits du patient salarié
 - Les droits du patient quant à la souscription à une assurance
 - **Les possibilités d'accompagnement du patient**



Les possibilités d'accompagnement du patient

Les services à la personne

- + Nombreux services pour aider la personne dans un état de fragilité
 - + Aide ménagère
 - + Aide au repas
 - + Conduite
 - + Aide aux courses...
- + Patients souhaitant ayant recours à un service d'aide à la personne peut bénéficier dans certaines conditions d'un crédit d'impôt et d'un taux déduit de TVA.



Liens utiles

Cliquez sur les images pour suivre le lien

Le site s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé (AERAS)



Le mini-guide bancaire Les clés de la banque « La convention AERAS »



Le site AMELI, définition d'une ALD



Le défenseur des droits



BESLAY AVOCATS

92 boulevard Malesherbes · 75008 Paris

T +33 (0)1 84 79 00 90 · F +33 (0)1 84 10 89 91

contact@beslay.net · www.beslay.net

